



Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2014 – Participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz.

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission désignée pour l'étude du préavis N° 1/2014 était composée de :

Mesdames Elisabeth Leimgruber
Sandra Glardon
Messieurs Gilbert Vernez
Yohan Ziehli
Jean-Pierre Schwab
Kurt Egli
Patrice Wenger

En préalable de la séance plénière, les commissaires étaient invités, dans la mesure de leur disponibilité, à participer à une visite des installations sportives de la Saussaz. Mesdames Leimgruber et Glardon, ainsi que Messieurs Schwab, Egli et Wenger se trouvèrent sur place le samedi matin 1^{er} février 2014.

Monsieur Laurent Wehrli, Président du Grand Conseil et syndic de Montreux, accompagné de Messieurs Alain Feissli, municipal en charge Domaines, Bâtiments et Sports, Sentinelli, chef de service et Chevalley, délégué aux Sports, accueillirent environ 35 commissaires des 10 communes participantes, afin de présenter sur plans les trois projets :

- Lot 1 : stade d'athlétisme
- Lot 2 : vestiaires existants à rénover / nouveaux vestiaires
- Lot 3 : terrains de football /accès / parkings

Une visite des lieux permit à chacun de constater la vétusté des installations sportives, du terrain et de la piste d'athlétisme.

Les quatre représentants de la commune de Montreux répondirent avec diligence, à satisfaction, aux nombreuses questions posées. Nous les en remercions vivement.

Informations préalables

La commission au grand complet, accompagnée de Monsieur Lyonel Kaufmann, syndic de la Tour-de-Peilz et délégué municipal, participa à la séance d'information aux conseils communaux, tenue le mardi 4 février 2014 au 2m2c, à 19h00, à Montreux.

Monsieur Antoine Lambert, syndic de Corseaux, président de la Conférence des syndicats et modérateur, pria Madame Colette Rossier, Cheffe de service du SAI, de présenter l'objet du préavis, que chacun avait reçu et pris connaissance.

MM. Lambert, Feissli, Sentinelli, Chevalley, Lehrian (Vevey), Mmes Leimgruber (Vevey) et Rossier, sont à disposition pour répondre aux questions. Nous les remercions chaleureusement.

Etude du préavis

Le financement régional ne porte que sur les lots 1 et 2 (athlétisme / vestiaires).

Le montant total à répartir entre les dix communes est estimé Fr. 7'622'500.--. Pour la Tour-de-Peilz, cela représente un montant de Fr 50.09 par habitant à porter aux budgets 2015 et 2016.

Le financement régional se fait selon une clé de répartition spécifique en Fr. / habitants, état au 31.12.2012.

La commune propriétaire est maître de l'ouvrage et avance les fonds.

La participation des autres communes sera facturée une fois les travaux réalisés, sur base du décompte final.

En cas de diminution des coûts, l'ensemble des communes en bénéficie. En cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire, soit Montreux, la prend à sa charge.

Le subside cantonal, Fonds du sport vaudois, basé sur des coûts finaux, et pour autant qu'il soit octroyé, viendrait en diminution de la participation de toutes les communes. Si un subside était ultérieurement alloué pour le terrain de football (lot 3), il serait au bénéfice de Montreux, les autres communes n'étant pas concernées par son financement.

Précisions /Discussion générale et de la commission

Nous ne ferons part ici que de quelques remarques et précisions, de nombreuses questions ayant déjà leur réponse dans le préavis.

Parking : outre les 140 places figurant déjà dans le préavis, un parking d'échange (P+R, park and ride) est prévu derrière l'Hôtel de Chailly. 350 places seront créées dans une première phase.

Transports publics : la ligne 214 sera « détournée » jusqu'au stade, son horaire prolongé jusqu'à 22h30. Ce renforcement est à la charge de la commune de Montreux comme il s'agit d'un transport urbain. Entrée en vigueur : dès la mise en fonction du nouveau stade.

Pour la ligne 207, La Tour-de-Peilz / Blonay, aucune discussion exploratoire entamée à ce jour. Par contre des aménagements routiers seront étudiés en temps voulu.

Pour mémoire le capital de la CIEHL ne peut excéder 3 millions, montant largement insuffisant pour le financement du préavis d'autant plus que d'autres projets sont déjà acceptés ou en passe de l'être.

Les soumissions pour les lots 1 et 2 qui nous concernent sont rentrées. En principe il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise.

Coût des vestiaires : Fr. 1'000.--/m³ - cube SIA : 3'572m³ Surface au sol : env. 1000 m² sur deux niveaux. Le prix du m³ correspond à une rénovation lourde de WC publics ... Il est lié aux disciplines de l'athlétisme et du football, aux catégories d'utilisateurs, soit usage unique ou mixte. Pour l'athlétisme, les vestiaires sont plus chers du fait de la nécessité de devoir intégrer un bloc sanitaire pour chaque vestiaire, la mixité d'usage d'un même groupe sanitaire entre utilisateurs différents n'étant pas compatible.

Le programme de la Saussaz répond aussi bien aux besoins du CARE que du Triviera. Concernant le football, la surface engazonnée sera homologuée et mise à disposition des clubs comme terrain supplémentaire, pour autant que l'activité première, soit l'athlétisme, le permette. En cas d'augmentation conséquente du nombre de juniors, le terrain du stade Eugène Parlier pourrait passer au gazon synthétique.

La durée de vie de la piste d'athlétisme devrait se situer aux alentours de 25 à 30 ans. Ceci étant, il est rappelé qu'une convention relative à l'utilisation des installations sportives, créée sous l'égide de la CORAT et signée par toutes les municipalités de la Riviera, St-Saphorin et Villeneuve fin 2001, engage les dites communes à accueillir des clubs de la région à des tarifs identiques à ceux appliqués pour les clubs locaux (émoluments d'usage). Il est confirmé qu'il n'y aura pas de surenchère ou de tarifs différents entre les locaux et non locaux. Concernant la participation des clubs, il faut avoir conscience que les clubs participent au financement de matériel spécifique, comme le chronométrage par exemple (environ Fr. 100'000.--), ce qui n'apparaît pas dans le présent préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission chargée d'étudier le préavis N° 1/2014 vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 1/2014,
- oui le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter de participer au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximal de Fr. 7'622'500.-- et selon les modalités définies dans le présent préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'083'500.-- à prélever par le débit du compte N° 9162.002.00 «Financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz» ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 1'083'500.-- par le compte N° 9282.001.00 " Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 8'051'000.- ;
4. de prendre acte que la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final ;
5. de prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficie / qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge ;
6. de prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois, sur les lots 1 et 2, viendra en diminution de la participation de toutes les communes.

La Tour-de-Peilz, le 10 janvier 2014

Au nom de la commission
Le président-rapporteur

Patrice Wenger



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2014

le 5 février 2014

Concerne :

La participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, sis à / propriété de la commune de Montreux.

RESUME DU CONTEXTE

Ce chapitre a pour objectif de présenter le contexte du projet de manière synthétique, sachant que l'idée de développer un équipement dévolu à la discipline de l'athlétisme pour la région remonte au début des années 2000. Ne sont rappelés ci-après que les éléments les plus concrets.

2004

La CORAT (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) confie au délégué aux sports de Vevey la mission d'établir un bilan des installations sportives d'intérêt régional. Ce bilan avait pour but d'établir un inventaire des équipements existants et d'évaluer les besoins à terme. Il en ressort que la Riviera est sous dotée sur le plan de l'athlétisme :

- Le stade de Copet III à Vevey (anneau de 300 m) ne peut avoir qu'un usage essentiellement scolaire et nécessite une rénovation importante. Il ne respecte plus les critères de Swiss Athletics permettant d'organiser des manifestations, les normes de sécurité ne sont plus garanties ;
- Le stade de la Saussaz (anneau de 400 m) est avant tout utilisé pour les besoins scolaires et de football et ne permet pas de pratiquer l'athlétisme de compétition. Les installations nécessitent également des travaux de rénovation.

Le seul club d'athlétisme existant est le CARE (Centre Athlétique Région Est), qui manque d'installations lui permettant de s'entraîner et de pratiquer la compétition.

Approche de Vevey auprès de Montreux, pour évaluer la possibilité d'un agrandissement du stade de la Saussaz qui permettrait la compétition.



2005

Les municipalités de la Riviera sont consultées par la CORAT sur la question des installations sportives régionales. En synthèse des réponses, les terrains de football sortent en 1^{ère} priorité et le stade d'athlétisme de la Saussaz en 2^{ème} / 3^{ème} priorité.

2007

Après plusieurs années d'études et de travail entre techniques / politiques, essentiellement dans le cadre du Groupe de travail (GT) Equipements sportifs de la CORAT, un préavis régional sur la réalisation / rénovation de 10 terrains de football est adopté par les 10 conseils communaux (CC) de la Riviera.

Une partie du programme concerne la commune de Montreux, soit :

- Le terrain en gazon synthétique de la Saussaz II réalisé en 2002, pour lequel la participation des autres communes de la Riviera a d'ores et déjà été versée, lors de la 1^{ère} phase de réalisation en 2009 ;
- Le remplacement des terrains de Rennaz, prévu avec 1 terrain en gazon synthétique et 2 en gazon naturel. Dans le cadre du préavis régional susmentionné, la participation des communes de la Riviera au remplacement des terrains de Rennaz a été fixée à Fr. 422'900.- (arrondi). Ce montant sera versé une fois le programme réalisé, sur la base d'un décompte final.

2010

En vue du remplacement des terrains de Rennaz, un préavis portant sur un crédit d'étude et d'ouvrage pour la réalisation de terrains de football sur le site de la Tronchenaz à Villeneuve, a été déposé dans les CC de Montreux et de Villeneuve. Dans un cas comme dans l'autre, le préavis a été renvoyé dans les municipalités respectives, puis a été finalement retiré.

La municipalité de Montreux s'est alors orientée sur un programme "terrains de football" sur son territoire, sur le site de la Saussaz.

Dans le cadre des échanges entre municipalités, notamment au sein de la Conférence des municipalités de Montreux - La Tour-de-Peilz - Vevey, la municipalité de Vevey a approché celle de Montreux, afin d'évaluer la possibilité de développer sur le site de la Saussaz, un stade d'athlétisme de dimension régionale et homologué. En effet, la municipalité de Vevey projette de construire un nouveau collège à l'emplacement de l'actuel stade de Copet III, qui par ailleurs nécessiterait d'importants travaux de rénovation.

2011

La municipalité de Montreux, en coordination avec celle de Vevey, a inclus dans l'étude pour l'implantation de nouveaux terrains de football, la problématique "stade d'athlétisme régional".

Dans ce cadre, les principaux utilisateurs actuels / futurs ont été consultés, soit le CARE, le Triathlon Club Riviera (Triviera), les établissements scolaires, etc. Il est également prévu d'ouvrir la piste d'athlétisme au public, selon des plages horaires à déterminer.

Les municipalités de Montreux et de Vevey ont chacune déposé un préavis devant leurs CC respectifs, portant sur un crédit d'étude en vue de la réalisation d'un complexe sportif (football / athlétisme / vestiaires + locaux / parking) sur le site de la Saussaz. L'étude a été lancée suite à l'adoption du préavis par les deux CC concernés.

À noter que dans le dit préavis municipal de Montreux, il est précisé que les crédits d'études des lots portant sur le stade d'athlétisme et les vestiaires sont pris en charge à parts égales entre les 2 communes de Montreux et de Vevey, dans l'attente d'une participation des communes de la Riviera



au stade d'athlétisme, en quel cas, les crédits d'études y relatifs seraient répartis entre les dix communes.

Une première information générale est fournie au Conseil administratif (CA) de la CIEHL (Communauté Intercommunal d'Equipements du Haut-Léman).

2012

En février, un premier point de situation sur le programme et les coûts est fait entre les conseillers municipaux de Montreux et de Vevey, avec le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI), dans l'objectif d'ébaucher des pistes de financement intercommunal.

Une des pistes évoquées consistait à ce qu'une participation financière de la région se fasse par le biais de la CIEHL, pour un montant estimé au maximum à Fr. 3 mios. Toutefois, il a été convenu d'attendre des précisions de la part de Montreux, tant sur le programme que sur les coûts, avant toute discussion au CA de la CIEHL.

En septembre, le SAI présente au CA une projection budgétaire de la CIEHL de 2013 à 2016, dans l'objectif de visualiser les dépenses prévues et projetées, en tenant compte du stade de la Saussaz. Sur la base de cette projection budgétaire, le CA est d'avis qu'une participation financière au stade de la Saussaz doit se faire par le biais d'un préavis hors CIEHL, avec une clé de répartition spécifique, à déterminer, comme dans le cas des "terrains de football".

En effet, l'alimentation actuelle de la CIEHL, à raison de Fr. 5.- / hab., ne permet pas de soutenir des projets importants comme celui du stade d'athlétisme de la Saussaz, sans "assécher" le fonds sur plusieurs exercices, compromettant ainsi le soutien à d'autres projets.

En parallèle, la commune de Montreux a lancé la procédure de planification pour l'ensemble du site de la Saussaz, sous forme de deux plans partiel d'affectation (PPA) "Saussaz Est" (stade athlétisme + vestiaires) et "Saussaz Ouest" (terrains de football + accès + parking). Cette subdivision a permis de respecter les délais fixés au départ et de répondre ainsi au souci de calendrier de la municipalité de Vevey, la réalisation d'un nouveau collège en lieu et place de l'actuel stade d'athlétisme de Copet III en dépendant.

2013

Un point de situation technique est fait fin juin entre les représentants de Montreux, Vevey, du SAI, en présence des mandataires. Le programme et l'estimation des coûts y sont présentés. La question de principe d'une participation régionale au financement du stade de la Saussaz est évoquée et la piste d'un préavis spécifique, avec une clé de répartition à déterminer y est confirmée.

Suite à cet échange, les représentants techniques de Montreux et Vevey ont établi une proposition de financement début juillet, sur la base du programme. Le SAI effectue en parallèle ses propres réflexions.

Fin juillet, les conseillers municipaux de Montreux et Vevey, ainsi que les représentants techniques de ces deux communes et le SAI se sont rencontrés pour un point de situation et des propositions de financement à présenter à la Conférence des syndicats (CSD) de début septembre.

D'une manière globale, la CSD s'est montrée favorable au projet de stade d'athlétisme régional de la Saussaz, relevant la qualité de ce projet, l'importance d'un tel équipement pour la Riviera, ainsi que la forte implication de la commune de Montreux pour le mener à bien.

Les dix municipalités de la Riviera ont validé les principes de financement, ainsi que la clé de répartition proposés.

S'agissant de l'avancement des procédures de planification :



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2014

- le PPA "Saussaz Est" a été adopté par le CC de Montreux / approuvé par le Canton. Il est par conséquent en vigueur ;
- le PPA "Saussaz Ouest" a été adopté par le CC de Montreux et est en cours d'approbation par le Canton. Le préavis relatif aux aménagements routiers en lien avec ce PPA a également été adopté par le CC de Montreux.

À noter que parallèlement à la démarche régionale susmentionnée, menée à l'échelon des exécutifs de la Riviera, les conseils communaux ont accepté un postulat "Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera". Sans être une réponse formelle audit postulat, le projet de complexe sportif sur le site de la Saussaz, dont un stade d'athlétisme homologué, offre une opportunité concrète de mettre en œuvre une installation sportive d'importance régionale par et pour la Riviera.

En résumé de ce chapitre :

- ⇒ **Besoin d'installation d'athlétisme homologuée connu en tous cas depuis le début des années 2000 et volonté de traiter cette problématique à l'échelle régionale.**
- ⇒ **En 2010, opportunité de regrouper un programme football / athlétisme à la Saussaz, à Montreux conjuguée avec l'approche de la municipalité de Vevey pour regrouper l'athlétisme à la Saussaz, dans l'objectif de construire un nouveau collège à Copet III.**
- ⇒ **Conduite des études par la municipalité de Montreux en coordination avec celle de Vevey.**
- ⇒ **Conduite des procédures de planification en parallèle, par la municipalité de Montreux (PPA Saussaz Est / PPA Saussaz Ouest).**
- ⇒ **Définition des principes de participation financière des communes de la Riviera au projet de stade régional d'athlétisme de la Saussaz.**
- ⇒ **Validation par la CSD, puis par les dix municipalités du principe de participation financière et de clé de répartition.**

PRESENTATION DU PROJET

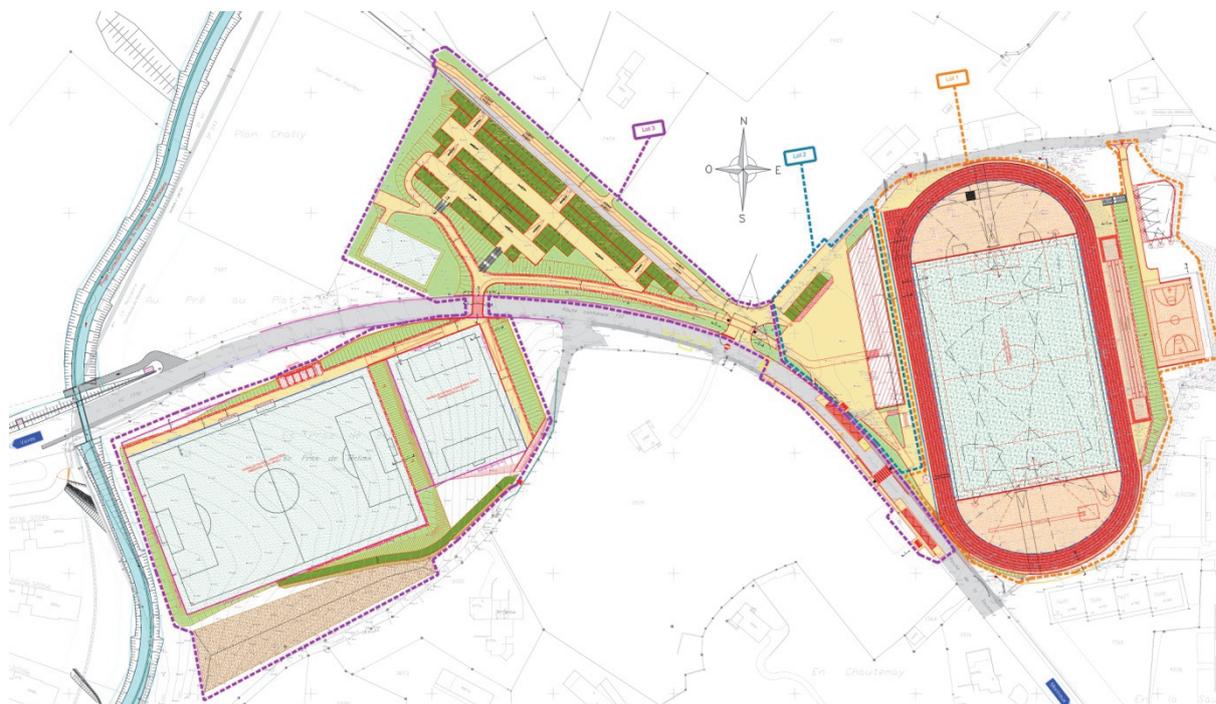
SITUATION

Le plan de situation ci-dessous, extrait de Cartoriviera, montre l'actuel stade de la Saussaz (4 anneaux d'athlétisme), le bâtiment de vestiaires existant accolé au stade côté Ouest, ainsi que le terrain de football en gazon synthétique de Saussaz II et le mini-pitch, situés entre le chemin de la Poneyre et la route de la Saussaz.



PROGRAMME GENERAL ET COUTS

Le complexe sportif de la Saussaz est divisé en 3 lots, repérables selon le plan ci-dessous.



- Lot 1 : stade d'athlétisme
 - Lot 2 : vestiaires existants (à rénover) / nouveaux vestiaires
 - Lot 3 : terrains de football / accès / parkings
- } PPA Saussaz Est
} PPA Saussaz Ouest

L'estimation des coûts a été établie par la même équipe de mandataires que dans le cas du préavis sur les terrains de football, formée d'un gestionnaire, d'un ingénieur et d'un spécialiste des terrains en gazon synthétique.

Les procédures d'appel d'offres de marché public ont suivi la même logique de calendrier que les procédures de planification par le Service Domaines et bâtiments, sport de la commune de Montreux :

- Une procédure a été lancée en août 2013 pour les lots 1 et 2 (stade d'athlétisme + vestiaires), correspondant au périmètre du PPA Saussaz Est ;
- Une procédure a été lancée en octobre 2013 pour le lot 3 (terrains de football + accès + parking), correspondant au périmètre du PPA Saussaz Ouest ;

afin de consolider les coûts sur la base de soumissions rentrées¹.

Le programme et le coût de chaque lot est présenté ci-après sur cette base.

¹ Compte tenu du calendrier, les chiffres "soumissions rentrées" sont présentés pour les lots 1 et 2, dans l'attente des chiffres disponibles pour le lot 3.



LOT 1 : STADE D'ATHLÉTISME



	STADE D'ATHLETISME	COÛT TTC
1	Crédits d'études	303'000
2	Travaux préparatoires	572'000
3	Surfaces de jeu	3'220'000
4	Equipements	533'000
5	Aménagements routiers	341'000
6	Aménagements extérieurs	342'000
7	Honoraires	395'000
8	Divers et imprévus	350'000
	TOTAL	6'056'000

Comme déjà mentionné plus haut, le stade actuel de la Saussaz comprend 4 anneaux d'athlétisme, dont l'état nécessite un renouvellement complet d'ici à 2015. Suite à la demande de la municipalité de Vevey de regrouper les installations d'athlétisme sur le site de la Saussaz et de répondre à l'objectif de leur homologation, le projet prévoit de passer de 4 à 6 anneaux d'athlétisme.

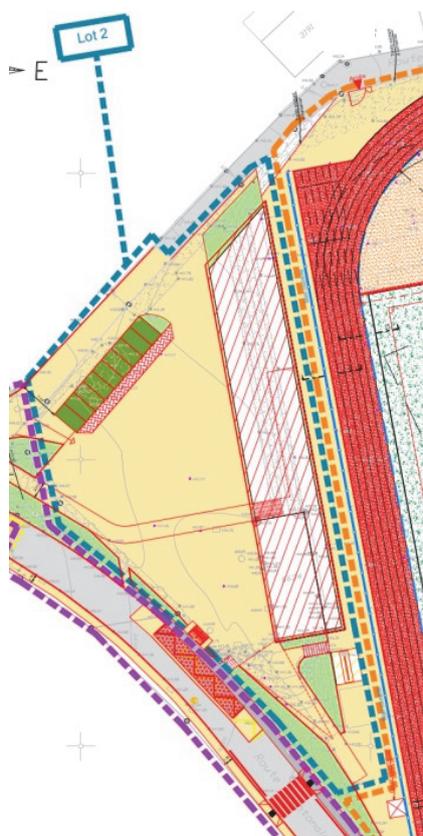
Il s'agit du minimum requis pour assurer les entraînements du CARE, seul club d'athlétisme de la région et de permettre l'organisation de compétitions de niveau cantonal et national. À titre comparatif, ce programme équivaut à celui de Payerne, alors que celui d'Yverdon est de 8 pistes.

Du fait de l'ajout de deux anneaux supplémentaires et compte tenu de la situation du stade qui laisse peu de marge de manœuvre sur le plan spatial, il a été nécessaire d'en modifier la géométrie dans son ensemble, condamnant une partie des tribunes existantes.

Le terrain central est prévu en gazon naturel, afin de répondre aux normes de la Fédération Internationale d'Athlétisme et de pouvoir concilier son usage mixte athlétisme / football. Il est bien entendu prévu d'équiper le terrain central des infrastructures nécessaires à la pratique de l'athlétisme, telles que pour les sauts, les lancers, etc. Selon les plages horaires d'utilisation prévues pour les clubs, l'usage du gazon naturel ne devrait pas être trop intensif.



LOT 2 : VESTIAIRES / LOCAUX COMMUNS

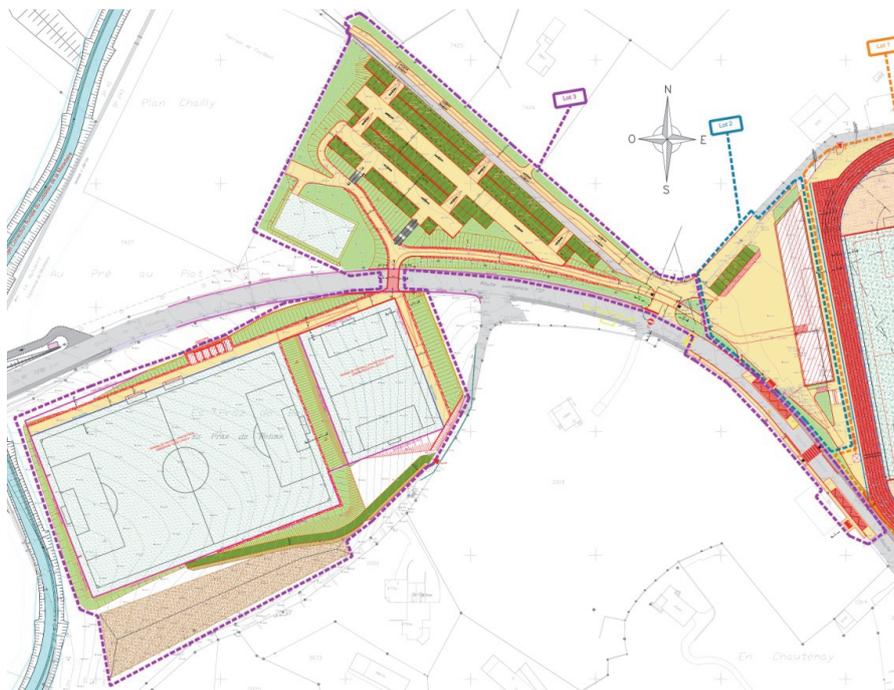


NOUVEAU VESTIAIRE		COÛT TTC
1	Crédits d'études	452'600
2	Travaux préparatoires	50'000
3	Bâtiment	3'106'000
4	Equipement d'exploitation	55'000
5	Aménagements extérieurs	396'000
6	Frais secondaires	325'000
7	Ameublement	120'000
8	Honoraires	302'000
TOTAL		4'806'600
RENOVATION BÂTIMENT EXISTANT		COÛT TTC
1	Crédits d'études	64'400
2	Bâtiment	553'000
3	Frais secondaires	30'000
4	Honoraires	52'000
TOTAL		699'400

Le bâtiment existant comprend 6 vestiaires, à rénover par la commune de Montreux. Toutefois, compte tenu de l'homologation du stade d'athlétisme et de l'implantation de nouveaux terrains de football (lot 3), le projet intègre l'implantation d'un nouveau bâtiment de 8 vestiaires et de locaux communs aux 2 disciplines, dans le prolongement du bâtiment existant. Leur utilisation sera répartie à égalité entre l'athlétisme et le football.



LOT 3 : TERRAINS DE FOOTBALL / ACCÈS / PARKING



	TERRAINS FOOT, ACCES, PARKING	COÛT TTC
1	Crédits d'études	383'000
2	Surfaces de jeu	3'705'000
3	Bâtiment	162'000
4	Aménagements routiers	1'850'000
5	Aménagements extérieurs	220'000
6	Honoraires	398'000
7	Divers et imprévus	411'000
	TOTAL	7'129'000

En complément du terrain de football en gazon synthétique "Saussaz II", situé au Nord-Ouest du périmètre du lot 3, et de celui en gazon naturel situé au centre du stade d'athlétisme (p.m. usage mixte athlétisme / football), le projet prévoit d'implanter un terrain en gazon synthétique aux dimensions officielles (100m x 64m), un terrain d'entraînement aux dimensions "juniors" (50m x 35m) au Sud de la route de la Saussaz et le déplacement du mini-pitch actuel à proximité du terrain existant.

S'agissant d'un complexe sportif pensé dans sa globalité, l'accès en transports publics et en mobilité douce (piétons / cyclistes) a été intégré au projet. En effet, les arrêts VMCV seront déplacés dans un souci de sécurisation des piétons; le projet d'augmenter la desserte est en cours de discussion avec les VMCV ; un cheminement en site propre est prévu afin de relier les locaux communs (vestiaires) et les terrains de football, complété d'un parking 2 roues à proximité des vestiaires.

Le lot 3 inclut également l'aménagement d'un parking de 140 places, augmentant la capacité actuelle d'environ 80 places, ainsi que le réaménagement du carrefour route de Chailly - Chemin de la Poneyre.



PRINCIPAUX UTILISATEURS DU STADE D'ATHLETISME

Les principaux utilisateurs du stade d'athlétisme seront les membres des clubs régionaux d'athlétisme et de triathlon, soit le CARE et Triviera. Sur les 400 membres totalisés pour ces deux clubs en 2012, les $\frac{3}{4}$ résident sur la Riviera. Ces deux clubs prévoient des entraînements quotidiens de 17h00 à 20h00 environ.

Ceci étant, les infrastructures d'athlétisme et en particulier la piste seront également utilisées par le Club de marche de La Tour-de-Peilz qui pratique déjà à la Saussaz, ainsi que par le groupe Handisport de la Riviera.

Quant au terrain central, il devrait être utilisé en soirée (20h00 - 22h00) par les équipes locales de football, sous réserve qu'il ne soit pas pris par les clubs précités.

Compte tenu de ces éléments, il ne sera vraisemblablement pas possible d'accorder des créneaux d'entraînement aux clubs régionaux de football américain et de rugby. Par contre, des matchs pourront s'y dérouler ponctuellement, ce qui a été testé positivement en septembre 2013, à l'occasion d'un tournoi de football américain.

D'autres associations régionales pourront également utiliser cette installation pour des manifestations ponctuelles, comme par exemple, la fête de gymnastique.

Comme actuellement, le stade sera occupé en journée par les établissements scolaires de Montreux. Par ailleurs, il est prévu que la piste d'athlétisme puisse être utilisée par le public qui est demandeur pour ce type d'infrastructure. Dans ce but et comme déjà pratiqué dans plusieurs communes, il est prévu d'aménager des horaires d'ouverture pour le public et deux vestiaires seront exclusivement réservés à cet effet.

SYNTHESE PROGRAMME / COUTS

		COÛT TTC
LOT 1	STADE D'ATHLETISME	6'056'000
LOT 2	NOUVEAUX VESTIAIRES + LOCAUX DIVERS	4'806'600
	RENOVATION VESTIAIRES EXISTANTS	699'400
LOT 3	TERRAINS DE FOOTBALL ACCES, PARKING	7'129'000
TOTAL		18'691'000

FINANCEMENT

Les principes de financement présentés ci-après ont été validés par la CSD en septembre 2013 puis acceptés par les dix municipalités de la Riviera.

L'essentiel de ces principes découle de la coordination politico-technique entre les représentants de Montreux, de Vevey et du SAI qui a eu lieu courant juillet 2013, puis a été affiné durant l'été, afin de présenter à la CSD une proposition de répartition qui soit la plus équitable possible.

PRINCIPAUX CRITERES RETENUS

- ⇒ Le stade régional d'athlétisme de la Saussaz est un équipement unique pour la Riviera ;
- ⇒ Il n'y a qu'un seul club d'athlétisme, le CARE, respectivement qu'un seul club de triathlon, le Triviera.

Le contexte est par conséquent bien différent de celui du préavis de 2007 sur les "terrains de football", qui comportait plusieurs sites, communes propriétaires, programmes et clubs et pour lequel il fallait trouver un dénominateur commun afin d'être au plus juste.



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2014

- ⇒ L'intérêt particulier de la Ville de Vevey à supprimer l'installation de Copet III pour la construction d'un nouveau collège et sa demande auprès de la municipalité de Montreux de regrouper l'athlétisme à la Saussaz dans cet objectif.
- ⇒ L'homologation du stade d'athlétisme de la Saussaz lui confère un caractère régional. Elle implique toutefois une modification de la géométrie actuelle du stade, afin d'intégrer les deux anneaux d'athlétisme supplémentaires.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FINANCEMENT

- ⇒ Le cofinancement par les 10 communes ne porte que sur les charges d'investissement, les charges d'exploitation étant à la seule charge de la commune de Montreux.
- ⇒ La participation financière des 10 communes de la Riviera porte exclusivement sur :
 - lot 1 : stade d'athlétisme ;
 - lot 2 : uniquement les nouveaux vestiaires; la rénovation des vestiaires existants est à la charge de la commune de Montreux.

Le taux de participation des communes de la Riviera pour chacun de ces deux lots est différent, afin de tenir compte, d'une part, de la mixité du programme athlétisme / football et, d'autre part, de la demande de la municipalité de Vevey de regrouper les installations d'athlétisme sur le site de la Saussaz et de répondre à l'objectif de leur homologation, ce qui a influencé le programme et le coût.

- ⇒ L'ensemble du lot 3 regroupant les terrains de football, les accès et les parkings sont entièrement pris en charge par la commune de Montreux. Comme déjà mentionné précédemment, la participation financière des communes de la Riviera au remplacement des terrains de Rennaz est déjà définie dans le cadre du préavis régional de 2007 y relatif.
- ⇒ Afin de tenir compte de l'usage mixte athlétisme / football du terrain situé au centre de l'anneau d'athlétisme (lot 1), son coût sera financé pour moitié par la commune de Montreux : Fr. 421'000.-, pour la même raison qu'expliquée au point précédent.
- ⇒ La demande de la Ville de Vevey de centraliser l'athlétisme à la Saussaz justifie une participation financière plus importante que sa seule participation dans le cadre d'une clé de répartition régionale. En outre, cette demande a nécessité des frais d'études plus importants que ceux auxquels la commune de Montreux aurait consenti pour ses propres besoins. Par conséquent, il est prévu que la Ville de Vevey prenne à sa charge :
 - Le 100% des crédits d'études du lot 1 (stade d'athlétisme) : Fr. 303'000.- ;
 - Le 50% des crédits d'études des nouveaux vestiaires du lot 2 : Fr. 226'300.-.

Ce principe diffère légèrement de ce qui était prévu dans le cadre du préavis municipal sur le crédit d'étude en 2011, mais se justifie vis-à-vis des autres communes de la Riviera, selon les arguments développés préalablement. À noter que conformément au préavis précité, la commune de Vevey a d'ores et déjà versé un montant de Fr. 410'000.- à celle de Montreux, montant qui viendra en diminution des Fr. 529'000.- indiqués auparavant et dont il sera tenu compte au moment de la facturation.

Le tableau ci-dessous synthétise les principes financiers explicités précédemment.

		COÛT TTC	PART RIVIERA EN %	PART RIVIERA EN FR.
LOT 1	STADE D'ATHLETISME Participation spécifique de Montreux : 50% terrain central (part football) Participation spécifique de Vevey : 100% crédits études	6'056'000	88%	5'332'000
LOT 2	NOUVEAUX VESTIAIRES + LOCAUX DIVERS Participation spécifique de Montreux : 50% du coût (part football) Participation spécifique de Vevey : 50% des crédits d'études	4'806'600	48%	2'290'150
SOUS-TOTAL RIVIERA		10'862'600	70%	7'622'150



CLE DE REPARTITION

Plusieurs pistes de clé de répartition ont été explorées, en fonction des critères principaux "population" et "membres actifs du CARE / Triviera". L'objectif est de parvenir à une clé de répartition financière simple et équitable.

La variante de clé de répartition basée sur le nombre de membres actifs du CARE / Triviera des communes de la Riviera a été rapidement écartée pour plusieurs raisons. Elle implique que le 60% des coûts soit supporté par les 3 communes de Blonay, St-Légier-La Chiésaz et La Tour-de-Peilz. Cette répartition s'avère contraire aux critères et principes de financement énoncés précédemment et difficilement acceptable d'un point de vue politique. De plus, les 286 membres actifs des clubs du CARE et de Triviera, correspondant aux communes de la Riviera, ne sont pas vraiment représentatifs au regard d'un bassin de population de 76'000 habitants lorsqu'il s'agit de répartir plusieurs millions.

Au final, la clé de répartition en Francs / habitant est celle qui répond le mieux à l'objectif et aux critères fixés et qui a été retenue par la CSD ainsi que par les municipalités. Elle est présentée ci-après et met en évidence d'une part, le montant réparti entre les communes de la Riviera, moins la participation de Montreux et celle de Vevey d'autre part, la participation totale de Vevey y compris les crédits d'études.

SUBVENTION CANTONALE

Le projet fera l'objet d'une demande de soutien auprès du Fonds du sport vaudois. Il est rappelé que ce fonds soutient en principe la réalisation de nouvelles installations sportives. Le pourcentage du subside accordé dépend d'une directive pour chaque type d'installation sportive.

Tant la CSD que les dix municipalités sont d'avis que le subside qui pourrait être alloué par le Fonds du Sport vaudois devrait profiter à l'ensemble des communes et non à la seule commune site / propriétaire. Ceci, compte tenu du fait que la participation de toutes les communes de la Riviera porte quasiment sur l'ensemble du programme du lot 1 et la moitié de celui du lot 2.

Selon l'estimation du Service Domaines et bâtiments, sport de Montreux, le subside pourrait être d'environ Fr. 500'000.-.

SYNTHESE

La présente synthèse expose la clé de répartition retenue par la CSD et les dix municipalités, sans tenir compte d'un éventuel subside du Fonds du sport vaudois.

REPARTITION EN FRANCS / HABITANT				
POPULATION AU 31.12.2012				
	Nombre d'habitants	Part en %	En Fr.	En Fr. arrondi
Blonay	5'985	7.9%	599'582	599'600
Chardonne	2'755	3.6%	275'998	276'000
Corseaux	2'145	2.8%	214'888	214'900
Corsier	3'305	4.3%	331'097	331'100
Jongny	1'466	1.9%	146'865	146'900
Montreux	25'187	33.1%	2'523'252	2'523'300
St-Légier-La Chiésaz	5'039	6.6%	504'811	504'900
La Tour-de-Peilz	10'815	14.2%	1'083'455	1'083'500
Vevey	18'555	24.4%	1'858'853	1'858'900
Veytaux	832	1.1%	83'350	83'400
TOTAL	76'084	100.0%	7'622'150	7'622'500
Participation Riviera moins Montreux et Vevey			3'240'045	3'240'300
Total participation Vevey			2'388'153	2'388'200
moins Fr. 410'000.- crédits d'études acquittés			1'978'153	1'978'200



PROJECTIONS BUDGETAIRES

Compte tenu des montants en jeu, la commune de Montreux a été d'accord que la participation des autres communes de la Riviera soit portée dans leurs budgets respectifs de 2015 et 2016.

Comme dans le cas des "terrains de football", la commune site / propriétaire "fera la banque" et la participation des autres communes de la Riviera sera facturée sur la base du décompte final.

En cas de diminution des coûts, l'ensemble des communes en bénéficiera. A contrario, en cas d'augmentation des coûts, le surcoût sera pris en charge par la commune site / propriétaire, en l'occurrence celle de Montreux.

Le tableau ci-dessus présente la projection budgétaire 2015 / 2016, sans subside cantonal. Il s'agit des montants que les 9 communes de la Riviera doivent porter au total dans leurs budgets et verser à la commune de Montreux.

RAPPEL "TERRAINS DE FOOTBALL"

Bien que la participation financière des communes de la Riviera ne porte que sur les lots 1 et 2 dans le cadre du présent préavis, il convient de rappeler que dans celui du préavis régional sur les terrains de football, adopté par les dix CC en 2007, les communes de la Riviera ont un montant à porter dans leur budget 2015 pour le remplacement des terrains de Rennaz. Ces montants seront à verser à la commune de Montreux, une fois les terrains de football réalisés sur le site de la Saussaz sur la base du décompte final.

Il est également rappelé que conformément au préavis régional, une information / communication régulière a été transmise aux CC pour chaque phase de réalisation finalisée, soit en novembre 2008 (terrains de Gérénaz et de La Veyre-d'En-Haut), février 2010 (terrain de Praz Dagoud) et octobre 2011 (terrain de Copet I).

MONTANTS A VERSER A LA COMMUNE DE MONTREUX			
	MONTANT ARRONDI	BUDGET 2015	BUDGET 2016
Blonay	599'600	299'800	299'800
Chardonne	276'000	138'000	138'000
Corseaux	214'900	107'450	107'450
Corsier	331'100	165'550	165'550
Jongny	146'900	73'450	73'450
St-Légier-La Chiésaz	504'900	252'450	252'450
La Tour-de-Peilz	1'083'500	541'750	541'750
Vevey	1'978'200	989'100	989'100
Veytaux	83'400	41'700	41'700
TOTAL	5'218'500	2'609'250	2'609'250

En résumé de ce chapitre :

- ⇒ **Le financement régional ne porte que sur les lots 1 et 2 (athlétisme / vestiaires).**
- ⇒ **Le montant total à répartir entre les 10 communes est estimé à Fr. 7'622'500.-.**
- ⇒ **Le financement régional se fait, selon une clé de répartition spécifique basée sur le Fr. / hab. selon la population au 31.12.2012.**
- ⇒ **La commune propriétaire est maître de l'ouvrage et avance les fonds ("fait la banque").**
- ⇒ **La participation des autres communes n'est facturée qu'une fois le programme réalisé, sur la base du décompte final.**
- ⇒ **En cas de diminution des coûts, l'ensemble des communes en bénéficie. En cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge.**
- ⇒ **Le subside cantonal, pour autant qu'il soit octroyé, viendra en diminution de la participation de toutes les communes.**



CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel de la réalisation des 3 lots est de mai 2014 à septembre 2015.

REMARQUES FINALES

- ⇒ Les conclusions du préavis changent d'une commune à l'autre puisque les participations communales au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz sont différentes.
- ⇒ Les conclusions de la commune de Montreux sont particulières, du fait que la commune site / propriétaire présente simultanément au présent préavis, un préavis d'investissement global pour les lots 1 et 2 (Saussaz Est), respectivement pour le lot 3 (Saussaz Ouest).
- ⇒ Par rapport au tableau de synthèse des coûts, les montants à inscrire dans les budgets communaux 2015 et 2016 sont les montants arrondis à la centaine de francs supérieure.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 1/2014,
- ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

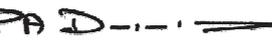
décide :

1. d'accepter de participer au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximal de Fr. 7'622'500.- et selon les modalités définies dans le présent préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'083'500.- à prélever par le débit du compte N° 9162.002.00 «Financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz» ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 1'083'500.- par le compte N° 9282.001.00 " Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 8'051'000.- ;
4. de prendre acte que la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final ;
5. de prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficie / qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge ;
6. de prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois, sur les lots 1 et 2, viendra en diminution de la participation de toutes les communes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :





Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Lyonel Kaufmann

Adopté par la Municipalité le 13 janvier 2014

